

"S.I.R.M.O.T.O.M."

SYNDICAT DE LA RÉGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

22 rue de la Grande Haie

77130 MONTEREAU

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ

DU LUNDI 23 MAI 2011 à 18 h 00



SOMMAIRE

=====

Pages :

Liste de Communes Adhérentes	1 à 3
Liste des Précédentes Réunions	4 et 5
Liste de Présence	6
Ordre du jour	7
Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité des 14 février 2011 et 07 mars 2011	8
Modification des statuts du SIRMOTOM	8
Adhésion au Programme Local de Prévention des déchets	8
Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec la Société RESOLEST	13 et 14
Installation des délégués de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne	7 et 8
Mise en place d'un point de collecte des DASRI	9 et 10
Compte Administratif 2010	10 et 11
Compte de gestion 2010	12
Affectation des résultats 2010	12
Autoriser le Président à signer la Convention essais entre le SYTRADEM, le SMETOM et le SIRMOTOM	12 et 13
Autoriser le Président à signer la Convention travaux entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM	13
Affaires et questions diverses.....	14 et 15

----000000----

SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNEPOUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

S.I.R.M.O.T.O.M.

LISTE DES COMMUNES ADHERENTES

N° Ord.	COMMUNES	Nbre Hab.	Arrdt	DELEGUES	
				TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	BALLOY	341	Provins	CARTERON Claudette ROBBE Claudine	CHAU Valérie SAUDRY Vincent
2	BAZOUCHES-LES-BRAY	814	Provins	FAUCONNET Emmanuelle ROMEI Ginette	SERRE Fabrice EVRARD Olivier
3	BLENNES	564	Fontainb.	MONCLARD Pierre SOURIT Alain	PIERRE Jean-Jacques TIERCELIN Guy
4	CHATENAY-SUR-SEINE	915	Provins	BASSOULLET Francis DESORMES Gérard	BIGOT Jean-Yves CHOMET Guy
5	CHEVRY-EN-SEREINE	476	Fontainb.	MUNOZ Alain TOURNIER Jean-Claude	PLANADE Muriel GODARD Jean-Luc
6	COUTENCON	267	Provins	BOITEUX Jean-Michel AMIGUES Isabelle	LAPEYRE Erick MARINNE Marc
7	DIANT	214	Fontainb.	BILLARD Freddy DEPOND Jean-Bernard	PORTIÉ Liliane LACHAUSSÉE Jean-Pierre
8	DORMELLES	869	Fontainb.	JOLY Richard BAYET Jannik	VERGER Christian LARGILLIÈRE Francis
9	EGLIGNY	330	Provins	HECTOR Simone COLAS Maryse	CHAPOTOT Jacques MUZYKA Stéphane
10	FLAGY	644	Fontainb.	COURTOIS Jean Marie AOUADHI Monder	INACIO Christelle FENOLL Antoine
11	GRAVON	137	Provins	GUYON Chantal SARTORI Jacques	LABONNE Bernard BOURGUIGNON Alain
12	GURCY-LE-CHATEL	543	Provins	VILLIERS Nadine ANDRIEU Antoinette	GIBERT Vincent BALHAZARD J.Charles
13	MONTIGNY LENCOU	1278	Provins.	D'HAENE Guy GÉRIN James	CARMOUCHE Didier FOURNIER Brigitte
14	MONTMACHOUX	230	Fontainb	CHARET Monique PIERRE Alain	ROUSSEAU Jacques PIESSE Hervé

15	NOISY RUDIGNON	587	Fontainb.	PRAT Françoise SAGOT Véronique	SAINTON Lionel RANCINAN Dominique
16	THOURY FÉROTTES	628	Fontainb.	SPRIET Georges BERNIER Arnold	MAILLARD Christophe TOULGOAT Yves
17	TOMBE (LA)	220	Provins	BREHEREAU Daniel CHAUCHAT Alain	FORET Sylvie ANDRIEUX Glen
18	VILLENEUVE LES BORDES	589	Provins.	LIEBEN Bernard YWANNE Marc	DUCHEZEAU Yves MERLE Christophe
19	VOULX	1826	Fontainb	BELTZER Pascal MANGATAYE Corinne	LE GUILLOU Philippe HODONOU Thierry
20	<i>Cté Cnes "Moret Seine et Loing"</i> SAINT ANGE LE VIEIL	239	Fontainb.	RODRIGUEZ Alain ANGELIER Marion	GASCUEL Jean-Pierre GOISET Sébastien
21	VILLEMARÉCHAL	855	Fontainb	PIERRE Claude HOCQUARD Jean-Michel	KLEIN Laurence BORGEAUD Jeanne-Marie
22	VILLE SAINT JACQUES	738	Fontainb	ZENI Douglas RICHETIN Guy	DUBREUIL Laurence RIFAUT Pascal
23	<i>Cté Cnes "des Deux Fleuves"</i> BARBEY	183	Provins.	BERGAMASCHI Jean-Louis GÉRIN Gérard	BAILLET Jean-Luc BOURBIGOT Eric
24	BROSSE-MONTCEAUX (LA)	716	Provins	GERMANEAU Valérie DEMELUN Alain	LEGOUGE Pierre PATY Claude
25	CANNES ÉCLUSE	2665	Provins	PENOT Francis BLISSON Alain	ROY Béatrice LOPEZ Robert
26	COURCELLES EN BASSÉE	222	Provins	CORBIN Alain LENOIR Thierry	BORDES Claire TIMON Jocelyne
27	ESMANS	885	Provins	PELLÉ André GIRAULT Jean-Luc	SANSOVINI Maurice NICOLAS Christophe
28	FORGES	559	Provins	RAVETTO Jean-Pierre JODAR Didier	POEY Jocelyne SCHNELL Christian
29	GRANDE PAROISSE (LA)	2615	Provins	LEFIER René POILE Jean louis	POIRIER Agnès MARTINET-CONTANT Danièle
30	LAVAL EN BRIE	464	Provins	PESALOVO Christiane LABADILLE Jean René	POTIER Sophie RICHARD Matthieu
31	MAROLLES SUR SEINE	1590	Provins	FONTAINE Frédéric LECHNER Jean-Yves	DOELL Georges HONDERLIK Michèle
32	MISY SUR YONNE	955	Provins	BELLINI Claude CHÉREAU Casimir	CHAUMONT Léon JACQUIER Guy

33	MONTEREAU FAULT YONNE	16514	Provins	JÉGO Yves MAILIER François	GAULTIER Alain CAHIN François
34	SAINT GERMAIN LAVAL	2793	Provins	de SAINT LOUP Marie-Claude MARTIN Olivier	CHEVAL Michèle LE BEUX Véronique
35	SALINS	1023	Provins	AOUIDAD Monique TROUVÉ Pierre	MAILLARD Gaston VILLETTE Guillaume
36	VARENNES SUR SEINE	3291	Provins	PORCHER Jean-Paul FONTENAILLE Marie-Hélène	LAURENT Michèle BENATO Yannick
37	<i>Cté Cnes "Gâtinais Val de Loing "</i> LORREZ LE BOCAGE	1266	Fontainb.	HURTAULT Claude (Mme) BATTENDIER Christian	GRIERE Christiane CARIOU Gérard
38	VAUX SUR LUNAIN	199	Fontainb.	CHIANESE Vincent BOUSSER Patrick	REINE Michel PRIEUX Laurence
39	VILLEBÉON	465	Fontainb.	SIMONET François ROUILLÉ Jean Yves	JOMAT François GUILHAUMON Sylvain
40	<i>Cté Cnes "Brie Nangissienne"</i> Chapelle Rablais (la)	934	Provins	HENNEQUIN Jean-Pierre MARTIN Denys	BRAY Joel GAUTHIER Alain

SYNDICAT DE LA RÉGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE
POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Précédentes réunions :

Vendredi 25 Avril 2008 Réunion du Comité	19 h 00 - Mairie de Montereau
Lundi 16 Juin 2008 Réunion du Comité	18 h 30 - Mairie de Montereau
Vendredi 12 Septembre 2008 Réunion du Comité	19 h 00 - Mairie de Montereau
Lundi 1 ^{er} Décembre 2008 Réunion du Comité	20 h 30 - Prieuré Saint-Martin
Mardi 3 Février 2009 Réunion du Comité	19 h 30 - Prieuré Saint-Martin
Lundi 16 Mars 2009 Réunion du Comité	20 h 30 - Prieuré Saint-Martin
Vendredi 27 Mars 2009 Réunion du Comité	17 h 30 - Prieuré Saint-Martin
Vendredi 19 juin 2009 Réunion du Comité	19 h 00 - Mairie de Montereau
Vendredi 16 octobre 2009 Réunion du Comité	18 h 30 - Mairie de Montereau
Vendredi 18 Décembre 2009 Réunion du Comité	18 h 00 - Mairie de Montereau
Lundi 08 Février 2010 Réunion du Comité	18 h 00 - Mairie de Montereau
Lundi 15 Février 2010 Réunion du Comité	20 h 00 - Mairie de Montereau
Lundi 17 Mai 2010 Réunion du Comité	18 h 30 - Mairie de Montereau
Lundi 5 Juillet 2010 Réunion du Comité	17 h 30 - Salle des Fêtes de Marolles sur Seine

Vendredi 5 Novembre 2010
Réunion du Comité

17 h 30 - Mairie de Montereau

Vendredi 19 Novembre 2010
Réunion du Comité

18 h 15 - Mairie de Montereau

Vendredi 04 Février 2011
Réunion du Comité

20 h 30 - Mairie de Montereau

Lundi 14 Février 2011
Réunion du Comité

18 h 30 - Mairie de Montereau

Lundi 07 Mars 2011
Réunion du Comité

18 h 30 - Mairie de Montereau

Réunion de ce jour :

Lundi 23 mai 2011
Réunion du Comité

18 h 00 – SIRMOTOM - 22 rue de la Grande Haie
Montereau

-----ooOoo-----

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de Monsieur René LEFIER.

Mme ZAÏDI procède à l'appel des membres du Comité.

Etaient présents : Mmes ROBBE, ROMEI, M.M. MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, Mme HECTOR, M.M. COURTOIS, AOUADHI, D'HAENE, CARMOUCHE, Mme CHARET, M. PIERRE, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, BRETHERAU, CHAUCHAT, Mme MANGATAYE, M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE, ZÉNI, RIFAUT, GÉRIN Gérard, PENOT, CORBIN, PELLÉ, LEFIER, POILE, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHÉREAU, JÉGO, MAILIER, Mmes LE BEUX, AOUIDAD, M.M. TROUVÉ, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. BATTENDIER, BOUSSER représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Egligny, Flagy, Montigny Lencoup, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, La Tombe, Voulx, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, auxquelles sont rattachées les communes de (Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville Saint Jacques), **Communauté de Communes « des Deux Fleuves »** (Barbey, Cannes Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »**, Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain.

Etaient représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE (Balloy), Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI (Bazoches les Bray), M. SOURIT représenté par M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER représenté par Mme MANGATAYE (Voulx), M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE (Villemaréchal), M. BLISSON représenté par M. PENOT (Cannes Ecluse).

Etaient absents : M.M. BASSOULLET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), M. DEPOND (Diant), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), Mmes VILLIERS, ANDRIEU (Gurcy le Château), M. BERNIER (Thoury Férottes), M.M. LIEBEN, YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU Valérie, M. DEMELUN (La Brosse Montceaux), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MARTIN (Saint Germain Laval), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M. CHIANESE (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais).

Etaient également présents :

- M. GUITARD, Société AUBINE ONYX
- M. FACON, Société GÉNÉRIS
- M. RANVIER, Société GÉNÉRIS
- M. CARPENTIER, (B.B.J. Environnement)
- M. HUREL, Trésorier Principal
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

M. LEFIER. – Bonsoir à tous et bienvenue dans cette nouvelle salle de réunion. C'est une première et il y en aura de nombreuses à l'avenir. Le Président Yves JEGO va arriver dans quelques instants et je vais le suppléer en début de séance. Nous allons procéder à l'appel. Le quorum est atteint. Nous passons à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux des réunions du comité des 14 février 2011 et 07 mars 2011
 - Modification des statuts du SIRMOTOM
 - Adhésion au Programme Local de Prévention des déchets
 - Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec la Société RESOLEST
-
- Installation des délégués de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne
 - Mise en place d'un point de collecte des DASRI
 - Compte Administratif 2010
 - Compte de gestion 2010
 - Affectation des résultats 2010
 - Autoriser le Président à signer la Convention essais entre le SYTRADEM, le SMETOM et le SIRMOTOM
 - Autoriser le Président à signer la Convention travaux entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM
 - Affaires et questions diverses.

INSTALLATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

M. LEFIER : Je vous demanderais une petite modification pour installer les délégués de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne en premier. En effet, la Chapelle Rablais a adhéré à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et cette communauté a désigné deux nouveaux délégués titulaires. Il s'agit de M. HENNEQUIN Jean-Pierre et de M. BRAY Joël, ainsi que deux délégués suppléants : M. MARTIN Denys et M. GAUTHIER Alain. Non seulement, je leur souhaite la bienvenue, mais nous sommes contents de les accueillir au sein de ce conseil syndical.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ
DES 14 FEVRIER 2011 ET 7 MARS 2011**

M. LEFIER : Ils expriment tous les deux l'essentiel des affaires que nous avons à traiter. Avez-vous des observations à formuler sur ces procès-verbaux ? (Non).
Ils sont adoptés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM

M. LEFIER : Ces modifications sont dictées pour deux raisons. La première est que les communes ont adhéré à des communautés de communes, ce qui suppose des modifications juridiques au niveau des statuts. Par ailleurs, comme vous l'avez constaté aujourd'hui, le siège social du SIRMOTOM a changé d'adresse. Au lieu de nous réunir effectivement rue Edouard Branly, nous nous réunirons désormais 22, rue de la Grande Haie. Cela suppose des modifications. Je pense que dans l'exposé transmis par Andrée Zaïdi tout est clairement noté. Avez-vous des observations à faire sur ces modifications ? (Non).
Elles sont adoptées.

ADHÉSION AU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

M. LEFIER : Andrée Zaïdi va vous exposer le sujet.

Mme ZAÏDI : Pour ceux qui étaient présents l'an dernier à la même époque, on avait déjà proposé cette adhésion au Programme Local de Prévention des déchets pour l'année 2010/2011. Nous avons déposé notre candidature. Elle avait été acceptée, mais nous avons recruté notre chargé de mission prévention déchets un mois après la date limite. Notre candidature a donc été refusée. Nous vous proposons une nouvelle inscription dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets pour l'année 2011/2012. C'est un programme qui a été mis en place par le CRIF et par l'ADEME. Il nous permet, en termes de soutien financier, mais pas seulement, de mettre en place des actions pour réduire à la source les déchets sur le territoire du SIRMOTOM.

M. LEFIER : Merci Andrée. Avez-vous des questions à poser sur ce dossier ? (Non).
Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les conventions adéquates avec l'ADEME, les partenaires financiers tels que le Conseil Général, pour la mise en œuvre de ce plan d'adhésion.

Y a-t-il des observations ? (Non).

Je considère que vous êtes d'accord.

MISE EN PLACE D'UN POINT DE COLLECTE DES DASRI

Mme ZAÏDI : Depuis un moment nous menions une réflexion -notamment avec Pierre Trouvé qui avait à cœur ce projet de collecte des DASRI- sur la collecte des DASRI qui normalement est de la compétence des officines de pharmacie en attendant la parution du décret d'application.

Mme MANGATAYE : Il est paru, mais il sera effectif à partir du 1^{er} novembre 2011. Il est paru au Journal Officiel.

Mme ZAÏDI : En attendant, nous proposons aux personnes en auto traitement d'utiliser ces boîtes jaunes distribuées par les pharmacies. La collecte et le traitement des DASRI n'étant pas de la compétence du syndicat, il a été convenu avec l'hôpital de Montereau, que le SIRMOTOM mette à sa disposition un container spécifique.

A partir du 1^{er} juillet, l'hôpital de Montereau, le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois, va mettre à disposition pendant une heure (de 13 H à 14 H) du personnel, qui sera là pour conseiller et orienter les personnes en auto-traitement afin de déposer leur boîte jaune dans le grand bac qui servira à la collecte. C'est l'hôpital de Montereau qui assurera le traitement.

M. LEFIER : Y a-t-il des questions ?

M. MAILIER : Y aura-t-il une communication auprès des patients ?

Mme ZAÏDI : Pas auprès des patients, mais auprès des cabinets médicaux qui serviront de relais.

Mme MANGATAYE : Si cela dépasse 500 € par an que se passe-t-il ?

Mme ZAÏDI : Non, le Centre Hospitalier de Montereau s'engage à prendre à sa charge gratuitement 500 kilogrammes de DASRI par an. Tout dépassement de ce seuil sera facturé au SIRMOTOM.

Le SIRMOTOM s'engage à prendre à sa charge le coût de collecte et de traitement des DASRI, au dessus du seuil de 500 kilogrammes par an.

Mme FONTENAILLE : Pourquoi est-ce l'hôpital qui nous devra 500 € ?

Mme ZAÏDI : Non, ce n'est pas l'hôpital qui nous devra 500 €. Au cas où le poids collecté est plus important que celui estimé par nos soins, l'hôpital de Montereau nous dit : "*Si cette collecte dépasse 500 kg/an nous ne pourrions pas supporter les frais de traitement*". Ce qui est normal.

M. FONTAINE : Il ne s'agit pas des médicaments ?

Mme ZAÏDI : Non, seulement les piquants.

M. MAILIER : Y aura-t-il des affiches d'information dans les cabinets médicaux, en précisant bien que c'est uniquement pour le territoire ?

Mme ZAÏDI : Oui, c'est prêt.

M. MAILIER : Comment les gens vont-ils faire quand ils vont aller... ?

Mme ZAÏDI : Ce sera avec la pièce d'identité.

Mme MANGATAYE : La traçabilité sera assurée.

Mme ZAÏDI : Par le biais de la pièce d'identité. On ne prendra pas une copie de la pièce d'identité. Cela reste complètement confidentiel.

M. LEFIER : Y a-t-il d'autres questions ?

Un délégué : Que fait-on des anciennes radios ?

Mme ZAÏDI : Les déchetteries de Montereau et de Vouix les reprennent.

M. LEFIER : Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Je sou mets ce dossier aux voix.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

Je le considère adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

M. LEFIER : Ce compte administratif 2010 fait ressortir un excédent global de recettes de 4 028 156,06 € en page 5, provenant d'un excédent de fonctionnement de 2 300 383,49 € et d'un excédent d'investissement de 1 727 772,57 €.

(Arrivée de M. Jégo)...

Les dépenses de fonctionnement reprennent en page 11 les charges à caractère général au chapitre 011 pour un montant de 5 592 804,67 €.

Les charges du personnel au chapitre 012 pour 257 405,62 €.

Les autres charges de gestion au chapitre 65 pour 1 760 578,38 €, qui concernent principalement la participation du SIRMOTOM au SYTRADEM.

Les charges financières sont inscrites pour 6 007,10 € au chapitre 66.

Les opérations d'ordre, telles que les dotations aux amortissements au chapitre 042, pour 139 588,78 €.

En recettes de fonctionnement (page 13) figurent les participations des communes aux charges du service, les communes membres du GFP pour 6 012 176,78 € et les autres communes pour 1 914 701,02 €.

La participation du SYTRADEM au remboursement frais de personnel à l'article 74751, montant 45 122,25 €, et les produits exceptionnels pour 613 205,73 € à l'article 7788.

Les dépenses d'investissement (page 14) reprennent les concessions et droits similaires pour 21 056,24 € à l'article 205.

Autres matériels et outillages de voirie pour 118 266,79 €.

Le matériel de bureau et matériel informatique pour 18 797,06 € à l'article 2183.

Les autres immobilisations corporelles pour 442,99 € à l'article 2188, ainsi que le remboursement des emprunts à l'article 1641 pour 78 848,30 €.

Les recettes (page 15) concernent le fond TVA, article 10222, montant 192 687,68 €. L'affectation à l'article 1068 pour 2 256 690,15 € et les amortissements aux articles 28.

Avez-vous des observations ou des questions à poser sur ce bilan financier ? (Non).

(La présidence est reprise par M. Jégo)...

M. JEGO : S'il n'y a pas de question, est-ce qu'on peut mettre aux voix ?

Un délégué : Qu'est-ce que les produits exceptionnels ?

M. LEFIER : Ce sont les soutiens versés par la société Eco Emballages pour la reprise des verres, des journaux, des magazines, etc.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

Ce compte administratif est adopté.

COMPTE DE GESTION 2010

M. JEGO : Est-ce pareil sur le compte de gestion ? Souhaitez-vous une présentation aussi complète ?

M. LEFIER : Nous devons donner quitus à M. Gilles HUREL, trésorier principal de Montereau, pour ce compte de gestion, dont le résultat final correspond évidemment au compte administratif 2010.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

C'est adopté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010

M. JEGO : Je vous demanderai également de bien vouloir autoriser le Président du SIRMOTOM à affecter une somme de 78 849 € prise sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir les besoins d'investissement. Cela remplace le prélèvement qui est prévu au budget primitif de l'année.

Y a-t-il des questions particulières ? (Non).

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

C'est adopté.

**AUTORISER LE PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION ESSAIS ENTRE LE SYTRADEM,
LE SMETOM ET LE SIRMOTOM**

M. JEGO : Le point suivant de l'ordre du jour nous amène à approuver la Convention qui est chargée de déterminer les charges entre le SYTRADEM, le SMETOM et le SIRMOTOM pour la période d'essais. Nous sommes en phase de test et pendant cette période, il est nécessaire d'avoir une Convention qui permette de définir les choses le plus clairement possible. C'est donc celle qui vous est soumise. Quand s'achève la période d'essai ?

M. CARPENTIER : Normalement, début juillet.

M. JEGO : C'est donc pour un fonctionnement mai/juin. Y a-t-il des remarques sur cette Convention ? (Non). Je mets aux voix.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

Elle est approuvée.

**AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION TRAVAUX
ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM**

M. JEGO : Le point suivant concerne la convention de travaux sur la question des mâchefers, que l'on a eu à évoquer récemment puisqu'il y a une Convention entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM. On a découvert des mâchefers en nombre plus important qu'on ne l'imaginait sur le chantier. Cette Convention détermine le qui fait quoi en matière d'élimination des mâchefers entre nous, SIRMOTOM, et nous en partie SYTRADEM. Y a-t-il des questions ?

Un délégué : Qu'est-ce qu'un REFIOM ?

M. CARPENTIER : C'est un Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.

M. JEGO : Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne).

Qui est contre ? (Personne).

C'est adopté.

Nous avons oublié l'avenant n°1 avec la Société RESOLEST.

AUTORISER LE PRÉSIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 AVEC LA SOCIÉTÉ RÉSOLEST

M. JEGO : Sur l'avenant n°1 RESOLEST, c'est pareil que sur la période des essais. C'est la répartition des charges pendant la période des essais.

M. CARPENTIER : Les REFIOM du CVE contiennent plus de cendres que ceux de l'ancienne usine et le marché du SIRMOTOM doit être adapté à ce taux d'insolubles pour pouvoir être utilisé pendant la période des essais. Un avenant au marché de RESOLEST a été rédigé pour cela. Il a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres et nous avons négocié des conditions financières très intéressantes, dont va bénéficier le SYTRADEM.

M. JEGO : Tout le monde est d'accord ? Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne).

Qui est contre ? (Personne).

C'est adopté.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Une déléguée : J'ai eu un petit prospectus dans un journal indiquant ce qu'on doit mettre dans la poubelle de recyclage et ce qu'on doit mettre dans la poubelle des ordures ménagères. Dans ce qu'on doit mettre dans la poubelle de recyclage, il y a des couvercles de bocaux, des livres et des vieux catalogues.

M. JEGO : Pas chez nous. Cela dépend de chaque centre de tri.

Une déléguée : Justement, si on n'a pas de conteneur pour magazines...

M. JEGO : Pas chez nous !

Une déléguée : Je ne parle pas d'ici, mais ailleurs.

M. JEGO : Je n'en sais rien. Chacun fait ce qu'il veut ailleurs. Cela peut se faire dans certains endroits, mais chez nous on a décidé de faire un pré-tri des journaux et magazines dans les apports volontaires.

Une déléguée. – Je sais qu'ici il y a des conteneurs pour tout. Donc c'est bien, mais c'était pour ailleurs.

M. JEGO : Chaque syndicat ou chaque structure adapte le tri en fonction de ses réalités locales. C'est pour cette raison qu'il faut se fier aux dépliants distribués localement, parce que si vous avez des résidences à deux endroits, vous ne mettrez pas forcément les mêmes déchets dans une poubelle ou dans une autre.

Une déléguée : Justement, les couvercles de bocaux ?

M. JEGO : C'est du métal et il faut les mettre dans les bacs jaunes. C'est un peu compliqué, mais il faut se roder.

M. LABADILLE : Où en est-on des subventions aux Région et Département ?

M. JEGO : Nous avons une réunion le 8 juin avec la Région et le Département pour enfin sortir de l'affaire des subventions. On s'achemine doucement. Si cela n'avance pas, nous avons menacé de faire la grève des élections sénatoriales.

Mme FONTENAILLE : Pourquoi les économies que le SIRMOTOM fera seront remboursées au SYTRADEM ?

Mme ZAÏDI : SIRMOTOM et SMETOM. Dans le cadre de la mise en route de la nouvelle usine, actuellement les ordures ménagères apportées sont celles du SIRMOTOM et du SMETOM et sont traitées gratuitement, puisque c'est Vinci Environnement qui traite nos ordures ménagères. On n'a pas de coût de traitement. L'argent que chaque syndicat de base va gagner va être reversé directement au SYTRADEM.

M. JEGO : Ce n'est pas exactement gratuitement. On a acheté une usine avec une période d'essais, pour tester. Pendant ce temps-là, ils ne facturent pas les tonnages. Les deux syndicats font donc des économies. Le SMETOM, parce qu'il ne va pas mettre en décharge, et nous parce qu'on ne brûle pas dans l'ancienne usine. Il est dit que ces économies sont reportées vers le SYTRADEM puisque c'est lui qui dans le coût global de l'usine supporte la charge. C'est noyé dans le prix de l'usine, mais c'est nous qui en supportons la charge. C'est donc le SYTRADEM qui va bénéficier de cette somme-là, qui viendra en déduction du coût de l'usine. Cela a d'ailleurs été convenu dès le départ.

M. CARPENTIER : L'objectif est de respecter les budgets prévus par chaque syndicat de base, en reversant au SYTRADEM l'excédent éventuel. Le gain est calculé par rapport à chaque budget. Si les essais dérapent, on en tiendra compte pour chacun des syndicats. Normalement, il y a un excédent.

M. JEGO : Pour les deux syndicats de base, cela leur coûte le même montant que s'ils traitaient auparavant des choses payantes, simplement, ils paient en gros au SYTRADEM. Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Je suis ravi de vous accueillir dans cette nouvelle salle de réunion et de l'inaugurer de ce fait, avant que nous n'inaugurons l'ensemble morceau par morceau, tranche par tranche.
Bonne fin de journée !

La séance est levée à 18 h 45.

